

DÉMATÉRIALISATION DES CORRECTIONS EN BAC PROFESSIONNEL UN NIVELLEMENT PAR LE BAS !

Jusqu'à la session 2025, les corrections des épreuves écrites du baccalauréat professionnel s'effectuaient dans des centres de correction où les enseignant·es correcteur·rices étaient convoqué·es, sur une ou deux journées.

Malgré des conditions de travail dégradées liées à un bâti scolaire souvent synonyme de passoire thermique, ou au nombre important de copies à corriger, cette organisation permet de donner du sens à ce travail d'évaluation et de faire reposer les corrections d'examen sur un collectif de travail, de développer la coordination et la double correction, l'harmonisation ou l'accompagnement des collègues dont ce sont les premières corrections.

Or à la session 2026, le ministère prévoit que les épreuves écrites du bac professionnel rejoignent la plateforme Santorin pour un système de correction dématérialisée, comme c'est déjà le cas pour les baccalauréats général et technologique. La CGT Éduc'action dénonce cette pratique car les dysfonctionnements sont nombreux : difficulté à comparer les copies et à harmoniser la correction, fatigabilité (notamment oculaire), isolement face à son propre écran, arbitrages individuels, réattributions de copies non concertées, bugs bloquants...

Qui plus est, la concentration de la difficulté scolaire et des élèves en situation de handicap dans la voie professionnelle peut conduire à un manque de lisibilité des copies, lié à des problèmes de maîtrise de la graphie ou de la langue, qui pourrait être amplifié par le passage au scan, pénalisant ainsi les candidat·es. D'autre part, les épreuves qui comportent des schémas, plans ou supports techniques ne sont absolument pas adaptées à la dématérialisation (c'est d'autant plus vrai que l'adaptation des examens pour certain·es élèves ayant des notifications n'est pas respectée).

Pour la CGT Éduc'action, cette remise en cause d'une pratique qui fonctionnait et ce nivellation par le bas sont inquiétants. Encore une fois, un dispositif est imposé, sans prise en compte de l'avis de celles et ceux qui accomplissent ces tâches. Nous alertons l'institution sur cette dématérialisation qui va dégrader considérablement les conditions de travail des collègues et donc, la qualité de leur mission d'évaluation des épreuves du baccalauréat, mais aussi dégrader les conditions d'évaluation des élèves, remettre en cause l'équité de traitement et le taux de réussite aux épreuves terminales.

La CGT Éduc'action revendique, le maintien des collectifs de travail lors des corrections des épreuves écrites du baccalauréat professionnel avec convocation en centre.

Montreuil, le 12 février 2026